

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 36

présenté par  
M. Cordier et M. Cinieri

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« les abords »

les mots :

« dans un rayon de trente kilomètres autour ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le terme « aux abords » est trop imprécis.

Cet amendement propose par conséquent de prévoir un périmètre d'action plus large pour faciliter la répression des fraudes.